

<https://essaillon-sederon.net/Sederon-un-fief-de-Haute-Meouge-entre-Dauphine-et-Provence>

Lou Trepoun 16

Séderon, un fief de Haute-Méouge, entre Dauphiné et Provence

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 10 à 19 - Lou Trepoun 16, Nov-1993 -

Date de mise en ligne : dimanche 22 septembre 2013

Date de parution : novembre 1993

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Aux marches occidentales du bassin de la Durance, le Val de Méouge dans son entier formait, aux temps féodaux, le corps principal de la baronnie de Mévouillon. Le Val de Barret séparait dans ce sillon la haute vallée de Mévouillon de la basse vallée de Ribiers qui aboutit au Buëch. Les communautés les plus anciennes de la haute vallée étaient alors Ballons, Chabreil, Eygalayes, Gaudissard, Izon, Lachau, Mévouillon, Séderon, Tolagne, Vers et Villefranche [1]. Chabreil est devenue l'une des composantes d'Izon-la-Bruisse cependant que Gaudissard était un pré-toponyme d'Eygalayes et que Tolagne devenue lieu-dit est du territoire de Mévouillon. Certaines classifications ajoutent à ces communautés celle de Barret-de-Liepvre, devenue Barret-de-Lioure. Cette paroisse appartenait, en effet, à l'archiprêtré de Séderon au XVIII^e siècle mais, par sa position géographique au-delà du col de Macuègne et par ses dépendances seigneuriales à la maison d'Orange avant 1150 elle se détache historiquement du petit pays de la Haute-Méouge [2]. Le découpage territorial de l'actuel canton de Séderon n'est pas, quant à lui, à prendre en considération durant la période moyenâgeuse qui nous intéresse dans cet exposé.

Les « terres adjacentes de Provence », administrées directement par l'Intendant de la province, apparaissent, par représentation tardive, sur la carte géographique dressée par Guillaume de l'Isle, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, un ouvrage édité en 1719. Ces enclaves de l'ancienne Provence bourguignonne datent, pour les premières d'entre elles, du VI^e siècle lors de la création, par la dynastie mérovingienne des premiers rois francs, de la Provence austrasienne sur la rive droite du Rhône. Ce ne sera qu'à la charnière des XIII^e et XIV^e siècles que Séderon entrera pour sa part dans la dépendance provençale sous la juridiction de la viguerie de Sisteron en compagnie d'Eygalayes pour ce qui concerne les Baronnies [3].

Le castrum de « Sedarono », s'il apparaît en 1293 dans l'Inventaire delphinal 4, attire, dès juillet 1281 l'attention du chercheur. C'est en effet à cette date, après avoir émancipé son fils le futur Raimon VI, né de son second mariage de 1251, que Raimon V de Mévouillon, avant-dernier baron de la lignée, se réserve l'usufruit du château de Séderon avec ceux de Mévouillon et Villefranche pour le territoire qui nous intéresse [4]. On peut donc en déduire, bien que les références manquent actuellement, que la communauté féodale se constitua sous la domination des Mévouillon, tenant l'ensemble de la vallée de la Méouge entre les deux points forts de leur implantation qu'étaient les forteresses de Mison et de Mévouillon, surveillant et verrouillant le passage.

Raimon V, dit le Dom ou « Dompnus », étant entré chez les frères Prêcheurs en Avignon, il meurt en 1293 après sa profession religieuse. Son fils émancipé, à son tour baron régnant, dut rapidement faire face à la fois à une trésorerie déficiente et aux attaques de son père au plan juridique. En effet, le Dom, usufruitier de certaines possessions lui déniait, en père abusif mais réagissant selon les coutumes du temps, ses droits de haute seigneurie sur la baronnie. Après un hommage rendu pour Séderon par le nouveau jeune seigneur au Dauphin Humbert I^{er} ; premier représentant des La Tour du Pin, venant lui aussi d'accéder à cette charge en succédant au Dauphin Jean I^{er}, dernier représentant de la maison de Bourgogne, victime d'une chute de cheval [5] ; Raimon VI réunit ses nobles à Sainte-Jalle le 21 juin 1282. Il émet déjà son intention de vendre sa baronnie [6] pour payer les dettes de son père. Dans un premier temps son géniteur rentre dans ses vues car, par une transaction avec son fils, le 15 novembre 1287, il lui ratifie la cession en fief de Séderon et de ses autres possessions usufuitières en l'autorisant à les aliéner sous condition d'en employer le montant à payer ses propres dettes [7]. Il faudra un peu moins de quatre ans à Raimon VI pour honorer et vendre une partie de la baronnie, dont le château de Séderon, à Jean de Genève les 15 et 16 août 1291. Les seigneuries possédées en franc-alleu par le Dom, son père, lui sont rendues en fief et les dispositions de l'acte énumèrent, outre Séderon, Villefranche, Mévouillon et La Roche [8]. Ce sont vingt des feudataires de Raimon VI qui garantissent cette opération. On retrouve les mêmes noms des seigneurs qui composaient l'assistance à la réunion de Sainte-Jalle presque dix ans plus tôt. La vente devrait faire entrer 6 000 livres tournois dans les coffres du baron régnant. Le 28 juillet 1292, Jean de Genève se rend au Buis pour ratifier le traité d'août 1291 ainsi que pour y recevoir le serment de garantie des feudataires [9].

Jean de Genève, évêque de Die et de Valence, deux sièges épiscopaux réunis depuis 1275 par Thibaud Visconti, le pape Grégoire X, avait succédé à Amédée de Roussillon leur premier titulaire. Il fut nommé par Simon de Brie, le

pape Martin IV, en 1283 et conserva ce double siège jusqu'en 1297 sous Benoît Caetani, Boniface VIII, en gardant la direction, comme abbé mitré, de l'abbaye de Saint-Seine, au diocèse de Langres, d'où il venait. On peut noter que ces diocèses réunis de Die et de Valence furent à nouveau séparés en 1687 après 412 ans d'un fonctionnement sans failles. Des élections alternatives qui se tenaient, soit à Die, soit à Valence, dans un collège de chanoines réunis en un seul corps leur assurait un prélat provenant de l'un ou de l'autre évêché [10].

Après la vente de la baronnie de Mévouillon ce qui était prévisible se réalisa :

– L'ancien Raimon V, devenu frère Prêcheur, proteste contre le traité passé par son fils avec Jean de Genève. Il argumente, du fond de son couvent avignonnais, en représentant que le contrat s'oppose aux dernières volontés testamentaires de son propre père Raimon III dit l'Ancien [11], reprises par son successeur Raimon IV. Le testament auquel les héritiers directs ont juré d'obéir précisait, dès juin 1263, qu'il était défendu de diviser les Etats dont le seigneur régnant portera toujours le nom de Raimon, même s'il en portait un autre auparavant [12]. Tenu à la discipline de son ordre dominicain, le Dom, dès février 1292, donne procuration au notaire Pierre de Conchinis et à deux de ses représentants laïcs, les fidèles Giraud de Montbrun et Guillaume Rémuzat de Reilhanette, pour protester contre les atteintes à la suzeraineté de sa baronnie [13].

Un seigneur d'une bien plus haute lignée s'émeut lui aussi de cette vente. Les bannières épiscopales ou les surplis hissés qui claquent au vent des Baronnie sur les châteaux du nouveau possessionné lui déplaisent et alertent son esprit de rassembleur. C'est Humbert Ier, Dauphin du Viennois, comte de Vienne et d'Albon, successeur de son beau-frère Jean Ier, mort sans héritier il y a une dizaine d'années. Il inaugure le règne delphinal de la maison La Tour du Pin qui prend la suite de la maison de Bourgogne. Malgré la donation entre vifs de trente-cinq châteaux de la baronnie, dont Séderon avec son mandement et son territoire, qu'il reçoit le 10 juillet 1293 de la part de Raimon VI à Chabeuil, dont il n'accepte que le haut-domaine, le Dauphin définit avec raideur sa position. Il précise, par juristes interposés, qu'en cas de la "perte du droit" de la part de Jean de Genève, ou des chapitres de Valence ou de Die, les revendications contre Raimon VI ne pourront dépasser la somme de 6 000 livres tournois. On se souvient que c'était le montant de la vente passée en août 1291 [14]. Le grand talent des conseillers politiques et juridiques d'Humbert Ier : le professeur de droit Benvenuto de Campesio, le juge briançonnais Soffredi de Gennoni, le notaire impérial Albert de Brayda et le notaire apostolique Aymon de Tornafol, noie ces rudes dispositions dans une avalanche d'hommages, de reconnaissances, de confirmations aux usages, coutumes et libertés baronniardes, aux droits de parcours et aux privilèges sans y ajouter. A la fin de cette journée chargée, ébloui par la magnanimité et la noblesse de grand seigneur de son suzerain, le baron Raimon VI promet de produire les actes déterminant les revendications de son père mais aussi ceux qui lui permettent d'aliéner, en partie ses terres [15]. Cette année 1293 se terminera par la reconnaissance de dette de 5.000 livres de Jean de Genève à Raimon VI car le prélat n'a, jusqu'à présent, réglé que 1 000 livres du marché [16].

Cependant Humbert Ier a d'autres soucis que celui de surveiller étroitement les fiefs de cette minuscule baronnie dont il assure le haut domaine. Ses luttes armées, ses compromis et ses différents accords contre ou avec le comte de Savoie Amédée ; ses rapports délicats avec le comte de Provence, roi de Jérusalem et de Sicile Charles II, puis avec le roi de France Philippe IV le Bel ; ses relations respectueuses mais tendues avec le pape Boniface VIII ; prennent son temps et accaparent son attention. Les Baronnie du Dauphiné ne l'absorberont qu'en 1300, lors du siège de Mérindol, de nos jours Mérindol-les-Oliviers, où il soutient Raimond VI de Mévouillon contre Bertrand de Baux, prince d'Orange, quatrième du nom [17]. Le baron de Mévouillon apparaît parfois comme témoin ou comme assistant dans certaines passations de contrats de ventes seigneuriales, dans quelques assemblées d'arbitrage. Il semble, de ce fait appartenir au cercle de vasselage actif du Dauphin. Il figure aussi parmi les alliés d'Humbert Ier et de son neveu Artaud, seigneur de Roussillon et d'Annonay, contre les entreprises du duc de Savoie. Pour élargir le tableau, si la modestie de notre propos sur l'histoire locale nous permet un éclairage sur la grande Histoire, précisons que cette période, entre XIIIe et XIVe siècles, fait assister à une course aux alliances. Du côté d'Edouard Ier d'Angleterre sont présents Nassau, Brabant, Bar et Savoie, alors que Viennois et Dauphiné se rangent du côté du roi de France Philippe IV avec Hainaut, Bourgogne, Luxembourg, Norvège, auxquels se joindront plus tard Ecosse et

Aragon. Autant de composants qu'on retrouve durant la guerre de Guyenne, ouverture de la guerre de Cent ans [18].

Le trépas du Dauphin Humbert Ier se produit le 16 avril 1307. Il s'était alors retiré chez les Chartreux du Val Sainte-Marie. A cette date il y avait dix ans qu'il entretenait des relations au plan de projets d'alliance familiale avec Charles II, roi de Naples et de Sicile, mais aussi comte de Provence [19]. Humbert Ier avait, vassal de Charles II pour ses possessions du Gapençais, plié sa justice aux directives de celle de Sisteron et fait « des réserves au sujet de l'acquisition de la Val d'Oule » de Raimon VI de Mévouillon que le sénéchal de Provence et de Forcalquier, Richard de Gambatesa, jugeait illégale [20]. Le droit de prélation qui opposera pour la main mise sur ce petit-pays le roi de Naples et de Sicile aux bénédictins de l'Île-Barbe, le rendra, en dernière instance propriétaire du haut domaine ainsi que du Val Benoît. Traiter cet épisode serait sortir du sujet de la causerie, mais ces circonstances d'alliance expliquent en partie le rattachement de Séderon à la Provence qui va se produire par le climat des relations entre les deux personnalités. Du côté du Mévouillon on peut noter que peu de temps avant la mort d'Humbert Ier, en mars 1307, il avait promis par écrit au sénéchal de Provence de vendre à Charles II, comte de Provence, son château de Séderon [21].

L'ultime décision est prise par le fils d'Humbert Ier, Jean comte de Gap, nouveau Dauphin de Viennois régnant Jean II. Le 17 novembre 1308, à Valréas, l'acte de cession de la seigneurie et des droits féodaux de Séderon est passé en faveur de Charles II [22]. Un mois après, le cautionnement est fourni au sénéchal de Provence par Raimon VI pour la cession de la terre et seigneurie au même roi de Sicile [23]. Le basculement est accompli : l'ancienne terre baronniarde est devenue provençale, l'autorisation d'aliénation, délivrée en novembre 1287 par le Dom, aura permis à son rejeton direct de négocier une partie de la succession. Les actuelles capacités documentaires locales privent de savoir si l'objet du contrat : le remboursement des dettes de Raimond V, a été rempli.

Les malaventures trésorières du dernier baron de la lignée directe des Mévouillon ne cesseront pas. Par devant le commissaire apostolique de l'évêché de Vaison va se dérouler, de mars 1311 à septembre 1317, le long procès que lui intente le provincial des frères Prêcheurs de Provence, dont fait partie le couvent du Buis, au sujet des revenus de la seigneurie [24] et des dispositions des volontés testamentaires de son grand-père Raimon III dit l'Ancien, entré chez les Prêcheurs en 1251, qui attribuait à l'ordre la moitié des revenus de sa baronnie [25]. Mais, fait accompli, la vente de la baronnie de Mévouillon à la maison delphinale mettra fin à cette procédure mal engagée pour le baron [26].

La seigneurie de Séderon, dépendance des comtes de Provence, appartiendra successivement et sous hommage ; aux d'Agout, Armagnac, Turenne, Boucicaut, Baux, et par un juste retour des choses aux Mévouillon-Lachau qui avaient repris le titre, puis aux Grolée-Mévouillon [27].

Passant du plan particulier au plan général et pour terminer, il convient d'exposer la construction politique qui permit à un roi de Jérusalem et de Sicile, comte d'Anjou et de Provence, de devenir le propriétaire fiefé de la place de Séderon muée, du même coup, en terre provençale.

Le premier Charles d'Anjou et de Provence est le frère de Louis IX, saint Louis roi de France ; il accepte avec retard la couronne du royaume de Sicile, en 1265, que la papauté lui avait offert dès 1253 après avoir vainement sollicité l'Angleterre. Pour assurer ce trône, Charles Ier doit affronter successivement Manfred et Conradin qui appartiennent à la fin de la lignée des empereurs germaniques Hohenstaufen dont dépendaient Baronnie et Dauphiné. Durant l'inter-règne qui touche le Saint Empire Romain Germanique, bien diminué, de 1254 à 1265, naît ainsi une nouvelle puissance dans le sud de la péninsule italienne. Son souverain va s'efforcer de l'agrandir territorialement. Ses actions ne tardent pas à menacer l'intégrité des Etats de l'Eglise, d'autant mieux qu'une longue vacance du Saint-Siège s'établit de 1268 à 1272, entre le règne de Guy de Foulques, pape Clément IV, et celui de Théobaldo Visconti, pape Grégoire X péniblement élu au terme d'un concile de 27 mois tenu à Viterbe. Ce dernier, pour faire opposition à la puissance du roi de Sicile favorise l'élection de Rodolphe Ier de Habsbourg, nouvel empereur

Séderon, un fief de Haute-Méouge, entre Dauphiné et Provence

d'Occident de 1273 à 1291, et tête d'une nouvelle lignée de souverains. Puis, par le second concile général de Lyon, Grégoire X rétablit, temporairement, l'union de l'Eglise latine avec l'Eglise grecque en 1274. Tout ceci porte ses fruits jusqu'à ce que l'élection du pape français Simon de Brie, sous le nom de Martin IV, dénonce l'union en 1281 et rende ses espoirs à Charles Ier. Le roi de Sicile agira avec un peu plus de souplesse et de modération jusqu'à ce que la "Révolte des Vêpres siciliennes" menée contre la domination angevine à Palerme en 1282 entraîne la perte de la Sicile malgré l'intervention du roi de France Philippe III le Hardi. Les Angevins se replient alors dans leurs possessions de Naples d'où ils rayonneront, guerriers ou diplomates, pour le parti pontifical, d'Honorius IV au dominicain Benoit XI [28].

Avant ce premier acte, le pape Innocent IV, éloigné d'Italie par l'hostilité des Gibelins, les partisans de l'empereur Frédéric II Staufen, rencontre saint Louis. Ils négocient le mariage de Charles d'Anjou, frère du roi, avec la fille et héritière du dernier comte de Provence Raimon Bérenger V : Béatrice, comtesse de Provence depuis 1245 et propre sœur de Marguerite, épouse de Louis IX. Ce qui explique que Charles devint, par ce mariage, comte de Provence et de Forcalquier. Quant au royaume de Sicile, il existait désormais deux territoires, celui de l'île devenue aragonaise depuis les suites des Vêpres siciliennes, celui du continent qui restera, autour de Naples, propriété des Angevins jusqu'en 1438, époque du règne du dernier d'entre les rois de Jérusalem et de Sicile, le « bon roi René » [19].

Après la mort de Charles Ier d'Anjou, le 7 janvier 1285, commence un second acte politique. C'est son fils aîné, Charles le Boiteux, prince de Salerne, qui devient roi de Sicile en 1289. Durant presque cinq ans, ce royaume lui avait été gardé par la papauté sous Martin IV, Honorius IV et Nicolas IV, cependant qu'il était captif du roi d'Aragon déjà vainqueur de son père pour la Sicile insulaire. Sans rentrer dans les complications de la diplomatie de ce prince calculateur ; hostile aux solutions guerrières, qui mit toute son énergie à tenter de séparer Aragon et Sicile, puis à couper les relations des sujets et de leurs souverains ; résumons son action adroite dans sa réussite du mariage d'une de ses filles, Eléonore, à Frédéric II roi d'Aragon, roi de la Sicile insulaire. Ayant ainsi relevé la maison d'Anjou Charles II le Boiteux effectue de longs séjours en Provence remettant la poursuite des affaires italiennes au prince héritier Robert qui régnera à partir de 1309 et permettra à la dynastie angevine d'atteindre son apogée [29].

Donc, six mois avant la mort de Charles II, le 5 mai 1309, la seigneurie de Séderon lui est cédée. La communauté, plus que de rejoindre l'empire angevin s'intègre à la Provence. Une fois la première maison d'Anjou-Sicile éteinte en 1382 avec la disparition de Jeanne Ière, la branche des Valois-Anjou, empêtrée dans les revendications du trône de Naples, se consacrera de plus en plus au comté de Provence, réserve d'hommes et d'argent. Le roi René perd le royaume de Naples et laisse en 1474 les terres provençales à Louis XI « qu'il n'avait cessé de redouter et de trahir » [30], au détriment des droits de son petit-fils et héritier naturel René II qui conserve uniquement le duché de Lorraine.

Les armes parlantes du blason de Séderon, afin de rappeler cette double appartenance successive de la petite cité au Dauphiné d'en bas puis à la Provence devrait porter les armes de ces provinces de part et d'autre d'une fasce coupant horizontalement l'écu et symbolisant la coupure de ces temps historiques différents et non la division de son territoire auquel les séderonnais restent attachés.

Août 1993

Pierre VARLET,
responsable agréé
des archives locales
du Buis-les-Baronnies.

[1] MANTEYER (de) Georges. Origines chrétiennes de la Ilème Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise. Gap 1924.

- [2] POLY Jean-Pierre. La Provence et la Société féodale 876-1166. Editions Bordas. Collection Etudes. Paris 1976.
- [3] MANTEYER (de) Georges. La Provence du Ier au XIIème siècle. Editions Alphonse Picard et fils. Paris 1908.
- [4] Archives de l'Isère B.3649 Inventaire III 127 a, référence article 12308 du Regeste Dauphinois.
- [5] ALLARD Guy. Oeuvres choisies I 384, référence article 12476 du Regeste Dauphinois.
- [6] Archives de l'Isère B 3649 Inventaire III 127 a, référence article 12451 du Regeste Dauphinois.
- [7] Archives de l'Isère B 3651 Inventaire III 128 a, référence article 13177 du Regeste Dauphinois.
- [8] Archives de l'Isère B 3654 Inventaire III 129 a, et B 3655 carnet, références articles 13926 et 13928 du Regeste Dauphinois.
- [9] Archives de l'Isère B 3654 Inventaire III 129 b, référence article 14072 du Regeste Dauphinois.
- [10] Historique dans le Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Die, Gap, Grenoble et Viviers. NÂ° 26, sept-oct.1884, page 6, note 1.
- [11] Archives de l'Isère B 3657 Inventaire III 129 b, référence article 14093 du Regeste Dauphinois.
- [12] Archives de l'Isère B 3642/3643 Inventaire III 123/124, référence article 10027 du Regeste Dauphinois.
- [13] Archives de l'Isère B 3657 Inventaire III 129 b, référence article 14153 du Regeste Dauphinois
- [14] Archives de l'Isère B 3658 Inventaire III 129/130, référence article 14208 du Regeste Dauphinois.
- [15] Grenoble Inventaire des Baronnie I 369 : 447/448, référence article 14209 du Regeste Dauphinois.
- [16] CHEVALIER (abbé) Cyr Ulysse Jules. Inventaire des archives des Dauphins de Viennois à Saint André de Grenoble en 1346, pièce 1353, et Grenoble Inventaire des Baronnie 466, référence article 14Z77 du Regeste Dauphinois.
- [17] VARLET Pierre Le siège de Mérindol en 1300. in La Petite Gazette de Mérindol-les-Oliviers, 1989-1990.
- [18] FAVIER Jean Philippe-le-Bel. Editions Fayard. Paris 1978.
- [19] CHEVALIER (chanoine) Ulysse Regeste Dauphinois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à l'année 1349. Article 15045. Tome III. Editions de l'Imprimerie valentinoise Valence 1914.
- [20] Archives des Bouches-du-Rhône B 1231, référence article 16399 du Regeste Dauphinois.
- [21] Archives des Bouches-du-Rhône B 437, référence article 17214 du Regeste Dauphinois.
- [22] Archives des Bouches-du-Rhône B 436, référence article 2570 du supplément (Volume VII) du Regeste Dauphinois.
- [23] Grenoble Inventaire des Baronnie I 122 b, référence article 2574 du supplément (Volume VII) du Regeste Dauphinois.
- [24] Archives de l'Isère B 3668 Inventaire III 134 b, référence article 17928 du Regeste Dauphinois.

Séderon, un fief de Haute-Méouge, entre Dauphiné et Provence

[25] Archives de l'Isère B 3668, exposé de l'abbé Cyr Ulysse Jules Chevalier dans le Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique du département de la Drôme, volume XXIV, pages 357 et suiv, année 1890.

[26] Grenoble Inventaire des Baronnie I 277, référence article 19862 du Regeste Dauphinois.

[27] LACROIX André Arrondissement de Nyons, volume II, chapitre Séderon, pp 441/443. Réédition Alain Chantemerle. Nyons 1973.

[28] LUCE PIETRI La fin du Moyen Age, in Le Monde et son histoire. Editions Robert Laffont. Collection Bouquins. Paris 1971.

[29] LEONARD Emile L'Italie médiévale, in Histoire Universelle Volume II De l'Islam à la Réforme. Encyclopédie de la Pléiade. Editions de la Nouvelle Revue Française. Paris 1957.

[30] LEONARD Emile Les premiers Valois, in Histoire Universelle Volume II De l'Islam à la Réforme. Encyclopédie de la Pléiade. Editions de la Nouvelle Revue Française. Paris 1957.